

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 22/05/2025
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 22/05/2025
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 22/05/2025
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20250519-2025MAI19_169-DE
	4.2	Personnel contractuel

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

7

Séance Publique ordinaire du 19 mai 2025

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 7 mai 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Muriel AVID
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
Mme Françoise LACAPERE

Ont donné procuration :

Mme Muriel AVID à Mme Danièle LAPORTE
Mme Laurianne DUCASSÉ à M. Éric MATTIUSSI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

Objet : Proposition de recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en

En prévision de la saison estivale et considérant le conviendrait de renforcer le service de la voirie durant l'été, de même que pour la préparation et le démontage de la foire de la Saint Martin.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions suivantes :

Emplois	Période	Nombre	Grade	Rémunération
Agent polyvalent Voirie Fêtes	Juillet / Août	1	Adjoint Technique	Du 1 ^{er} échelon à l'échelon terminal du grade
Agent polyvalent Voirie Fêtes	Octobre/Novembre	1	Adjoint Technique	Du 1 ^{er} échelon à l'échelon terminal du grade

- de rapporter les dispositions de la délibération du conseil municipal en date du 18 mai 2017 en ce qui concerne les recrutements de contractuels en application de l'article 3 1 2^o de la loi du 26 janvier 1984 modifiée (accroissement saisonnier d'activité).
- d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel contractuel dans les conditions précitées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEM



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 22 MAI 2025 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 22 MAI 2025